

📄 CONTRAT DE RÉSERVATION - À retourner avec le règlement correspondant

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone (portable) : E-mail :
Véhicule : Marque : Immat. :

Composition de la famille :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....



RÉSERVATION HABITAT LOCATIF

Date d'arrivée : Date de départ :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mobil-home 2 ch. 4 pers. | <input type="checkbox"/> Mobil-home 4 ch. 8 pers. |
| <input type="checkbox"/> Mobil-home 2 ch. 4/6 pers. | <input type="checkbox"/> Mobil-home Grand Confort 2 ch. 4 pers. |
| <input type="checkbox"/> Mobil-home 2 ch. PMR 4 pers. | <input type="checkbox"/> Mobil-home Grand Confort 3 ch. 6 pers. |
| <input type="checkbox"/> Mobil-home 3 ch. 6 pers. | <input type="checkbox"/> Chalet Grand Confort 3 ch 6 pers. |

Options :

- Draps x 1pers = € Draps x 2 pers = €
 Kit Bébé Oui Non = 3 € x (nombre de nuits) = €
 Animal (1er et 2e catégorie non autorisé) 4 € x (nombre de nuits) = €
Race : Carnet de vaccination demandé à l'arrivée

Assurance annulation : Oui Non

Acompte = 25 % du montant total du séjour (locatif + supplément)

Frais de dossier = 25 € (offert hors juillet et août)

Assurance annulation = 3% du montant total du séjour (minimum de 20€).

Le solde du séjour en location est à régler 15 jours avant votre arrivée

TOTAL RÉGLÉ À LA RÉSERVATION :

Acompte 25% + frais de dossier
=€

Mode de règlement :

- Chèque (Ordre Camping Landes Océanes)
 Chèque vacances Virement Bancaire
 CB date d'expiration : / / 20.....
N°
Cryptogramme :

CONDITIONS ET MODALITES DE RESERVATION

En juillet et août les locations se font du samedi 16h au samedi 10h.

Un seul véhicule et un seul animal sont autorisés sur l'emplacement locatif. (Pas d'animal dans les locatifs "grand confort"). Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits. Tout animal devra être tatoué et vacciné, son carnet de vaccination à jour sera demandé à l'arrivée, un supplément de 4€ par nuit sera demandé pour l'animal. Aucun animal doit être laissé seul dans l'hébergement.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents.

Toute réservation est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée. Les personnes inscrites sur le contrat ne pourront être remplacées par un tiers.

La location ne deviendra effective qu'après réception du contrat, l'envoi de l'acompte demandé et notre accord par écrit.

Ce contrat de réservation donne lieu à un versement d'acompte pour les mobil homes ou chalets de 25% du montant total du séjour avec un minimum de 50 €, plus 25 € de frais de dossier (frais de dossier offerts pour les séjours hors juillet et août).

J'accepte les conditions de réservation, telles que décrites au ci-dessus

Fait à : Le : Signature :

Le solde devra être impérativement payé 15 jours avant l'arrivée et validera définitivement la réservation. En cas de non-paiement dans le délai imparti, la réservation deviendra caduque, l'acompte versé sera perdu et le camping disposera de la location.

Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping. Elles ne peuvent être ni garanties, ni exigées.

Un chèque de caution de 200 € vous sera demandé à votre arrivée. Il vous sera restitué en fin de séjour si aucune dégradation ou casse n'est constatée. Un second chèque de 70 € sera demandé pour le forfait ménage et vous sera restitué si la location est remise dans un état de propreté impeccable.

En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de la réception, l'état des lieux sera fait ultérieurement et les cautions seront restituées dans les conditions mentionnées ci-dessus par courrier sous huitaine. Le locataire s'engage à parfaire la somme si le montant de la caution ne suffit pas à réparer les dégâts causés.

En cas d'arrivée tardive ou départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué. Pour toute prise en charge complémentaire, le camping vous propose une assurance annulation égale à 3% du montant total du séjour (minimum 20 €).

En cas d'annulation effectuée par écrit :

3 mois fermes avant le début du séjour 100% de l'acompte seront remboursés.

2 mois fermes avant le début du séjour 50% de l'acompte seront remboursés.

Après ce délai la totalité de l'acompte ou du versement restera acquise au camping.

En aucun cas les frais de dossier ne seront remboursés.

Lors de votre séjour, vous pourrez être photographiés et paraître sur notre prochaine brochure ou sur notre site internet. En cas de refus, vous devez le notifier à l'accueil par écrit le jour de votre arrivée.